

## Demain, tous éco-citoyens ! (DOSSIER p.5-6-7)



### ACTUALITE / p.3-4

La TEOMi, ça fonctionne



### DOSSIER / p.5-6-7

Demain tous éco-citoyens !

- Nous pouvons agir en changeant nos comportements
- L'environnement, ça s'apprend
- Zoom sur l'accompagnement du lycée Pierre Joël Bonté

### MEMO / p.8

Consignes de collecte

Pourquoi la TEOMi ?

Découvrez la nouvelle vidéo en flashant le QR code



Laissez-moi vous parler de chiffres en ce début d'année. Parce que malgré les apparences, malgré ce que l'on peut lire ici ou là, les chiffres parlent d'eux-mêmes... En 2017, chaque usager du SBA a produit 145 kilos d'ordures ménagères, contre 174 en 2015. 29 kilos de déchets en moins par habitant en 2 ans seulement ! Quel bilan !

Et sur l'ensemble du territoire, cela représente plus de 5000 tonnes de déchets en moins. 5000 tonnes évitées par des gestes simples, très simples et par une prise de conscience collective, dont nous pouvons être fiers. Ce bilan est le fruit de vos efforts au quotidien. Il a permis d'économiser 1 million d'euros en 2017 et de baisser le taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères de 5%. Une baisse que vous pouvez vérifier sur votre dernier avis de taxe foncière.

En 2018, gardons ce cap. La tarification incitative fonctionne. De son côté, le SBA continue d'optimiser ses tournées, ses transports, ses déchèteries pour suivre les comportements et proposer un niveau de service à coûts maîtrisés.

Pour cette nouvelle année, je vous adresse mes vœux les plus sincères et vous souhaite une très belle année 2018, tous ensemble au service de l'environnement.

**Le Président, Jean-Claude MOLINIER**



## Flash Info

Une famille de 4 personnes jette 100 kilos de meubles chaque année, plus de la moitié finit en enfouissement. En France, 1 700 000 tonnes de Déchets d'Éléments d'Ameublements, soit 26 kg par habitant, sont mises au rebus chaque année. Pour valoriser toujours plus de déchets, le SBA a contractualisé avec l'organisme Eco-mobilier et propose en déchèterie des bennes de collecte du mobilier usagé.

Eco-mobilier apporte des solutions pour la collecte et la valorisation des meubles usagés, en leur offrant une 2<sup>ème</sup> vie, en les recyclant ou en les utilisant comme source d'énergie. Sont démantelés, triés et recyclés les sièges, fauteuils et canapés, la literie (matelas, sommiers), les meubles de rangement, les meubles de cuisine et salle de bain, les parties de meubles.

Ne sont pas concernés les éléments de décoration, les éviers et la robinetterie.

Alors rappez vos vieux meubles à Aigueperse, Billom, Ennezat, Riom, et Veyre-Monton. Et bientôt à Saint Angel et Maringues.

*Les meubles en bon état peuvent être déposés dans les caissons de réemploi aux déchèteries de Riom et Veyre-Monton pour l'association des Mains Ouvertes, ou encore à Saint Angel pour la ressourcerie des Combrailles.*

### Pour ne rien manquer de l'actualité du SBA...

**Inscrivez-vous à la Newsletter**

[www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)



**Retrouvez le SBA sur Facebook**

[www.facebook.com/syndicatduboisdeLaumone](http://www.facebook.com/syndicatduboisdeLaumone)

### SBA Infos n°29 - Février 2018

Magazine d'informations du Syndicat du Bois de l'Aumône

13 rue Joaquin Perez Carretero / Zone de Layat II / 63 200 RIOM / 04.73.647.444 / [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr) / [conseiluser@sba63.fr](mailto:conseiluser@sba63.fr)

**Directeur de la publication :** Jean-Claude Molinier, Président

**Rédaction & réalisation :** service communication du SBA

**Crédits photos :** SBA, Fotolia

**Impression :** Imprimé avec des encres végétales sur papier recyclé par l'Imprimerie Decombat à 79 000 exemplaires - Dépôt légal en cours / ISSN 1771-0669

TERRITOIRE  
ZÉRO DÉCHET



CIITEO

Eco-systèmes  
Eco-mobilier  
COLLECTER-TRIER-RECYCLER

recylum

DAS  
TRI

PUY-DE-DÔME  
LE DÉPARTEMENT

ADEME  
Agence de l'Environnement  
et de la Réaction de l'Énergie

Eco DDS  
LE SYNDICAT  
DES COMMUNES  
DE LA REGION  
DE LAUMONE



## Et pour 2018 ?

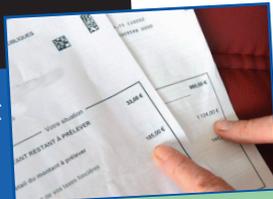
En octobre 2018, la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) intégrera une part incitative correspondant à votre consommation du service de collecte pour l'année 2017.

En décembre 2017, les élus ont adopté à l'unanimité les tarifs de collecte des bacs vert et jaune (ou des Points d'Apport Volontaire), appliqués du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Avec la maîtrise des coûts du service, **les élus ont choisi de ne pas changer les tarifs et de baisser davantage la part fixe de la taxe de 23,8%, au lieu des 21,9% annoncés en 2017.**

### TEOMi : Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères Incitative

## TEOMi =

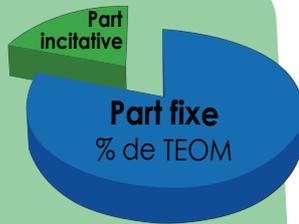
**Part Fixe (76,2% de la TEOM actuelle)**



### En 2018...

- Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.
- Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2017.
- Ma production de déchets est mesurée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2018. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2019.

**Part Incitative (ma production de déchets de l'année précédente)**



Nombre de levées des poubelles vertes ou jaunes



Nombre de dépôts dans les Points d'Apport Volontaire



Les accès et dépôts en déchèterie ne sont pas pris en compte dans la tarification incitative.

### et en 2019...

- Je règle la TEOMi avec la taxe foncière.
- Ma part incitative correspond à ma production de déchets de l'année 2018.
- Ma production de déchets est mesurée du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2019. Elle sera reportée sur ma TEOMi payée en 2020.



 3,23 € / levée	 5,06 € / levée	 0,96 € / levée	 1,31 € / levée
 0,50 € / apport	 0,11 € / apport	 1,50 € / apport	 0,35 € / apport

**1** Identification du producteur : poubelles pucées ou carte P.A.V.



**2** Recueil des données (nombre de levées ou d'apports en P.A.V.)



**3** Traitement des données permettant le calcul de la part incitative qui sera transmise aux services fiscaux



**Pour suivre ma consommation :**  
[www.sba63.fr/mon-compte-mes-services](http://www.sba63.fr/mon-compte-mes-services)

**SBA - 04 73 647 444** - du lundi au vendredi de 8h à 17h et le samedi de 9h à 12h -  
[conseilusager@sba63.fr](mailto:conseilusager@sba63.fr)



## Nous pouvons agir en changeant nos comportements.

**Chaque français produit 354 kg d'ordures ménagères par an, soit 20 millions de tonnes par an.** C'est 2 fois ce qui était produit il y a 40 ans. Les volumes de déchets se sont multipliés depuis 1950, leurs effets nocifs pour la santé et l'environnement également. Si la solution de les enfouir en décharge était la seule valable, elle ne l'est plus aujourd'hui. C'est pour cela que traiter les déchets de façon durable a un coût. La question d'agir ne se pose plus, elle s'impose !

Certains de ces déchets sont encore évitables par la prévention (compostage domestique, réduction des impressions...) et d'autres pourraient être recyclés s'ils étaient mieux triés. Le SBA ne se contente pas de collecter les déchets, il vous accompagne dans des actions et des gestes simples au quotidien, qui ont fait leur preuve. Suivez le guide !

## L'environnement, ça s'apprend dès le plus jeune âge.

Initier nos enfants aux enjeux environnementaux liés aux déchets est un objectif plein d'avenir ! **Le SBA s'est invité dans plus de 400 classes de la maternelle au lycée, en passant par les centres de loisirs, pour sensibiliser les enfants à l'environnement, au tri et à la prévention des déchets.**

Des projets sont mis en œuvre dans les écoles : tri dans les classes, composteurs pour la cantine, gaspillage alimentaire... Les enfants comprennent les problèmes posés par l'accumulation des déchets et l'importance du tri. Ils sont actifs et deviennent des porte-paroles au sein de leur famille.



### Je donne, ils réparent ou transforment.



Les objets que vous ne voulez plus peuvent être réparés, servir à d'autres, être détournés... **C'est le principe du réemploi** et c'est aussi un moyen de réduire nos déchets.

**Les déchèteries de Riom, Veyre-Monton et Saint-Angel** vous proposent des caissons de réemploi pour déposer vos objets en bon état. La ressourcerie « La Remise » récupère ce que vous déposez dans le caisson de Saint-Angel et détourne les objets de leur usage d'origine !

**Près de 100 colonnes à textile sont à votre disposition** dans presque toutes les communes du SBA. Elles recueillent le textile et la maroquinerie. En bon état, les articles seront pris en charge par les associations Le Relais et Emmaüs63. En mauvais état, ils seront recyclés et serviront à la fabrication de nouveaux objets. Les vêtements doivent être déposés en sacs, les chaussures attachées par paires.

### Je consomme durablement !



Nos choix de consommation ont une incidence importante sur notre production de déchets. **Au supermarché, nous pouvons privilégier les achats de produits à la coupe, en vrac, en grand conditionnement, des produits concentrés ou des éco-recharges et éviter les produits à usage unique ou sur-emballés.**

Ça bouge aussi du côté de la distribution. Les supermarchés proposent de plus en plus de vrac, de produits éco-conçus ou de tables de déballage, pour laisser vos emballages en caisse. Exit aussi le sac en plastique à usage unique !

Le SBA travaille depuis 5 ans avec les distributeurs et proposent des stands en supermarchés pour vous accompagner dans vos achats.

### Ils trient leurs bio-déchets.

89 professionnels (entreprises, artisans, restaurateurs, établissements publics ou privés) ont contractualisé avec le SBA et opté pour la **collecte des biodéchets**. Ce service de collecte est proposé aux professionnels depuis 18 mois. En 2017, 332 tonnes ont été détournées de l'incinération et valorisées. Acheminés au centre de valorisation du VALTOM, ces déchets sont broyés et méthanisés pour produire de l'énergie (biogaz) et les professionnels allègent leur facture déchets.



### Le compostage n'a que des avantages.

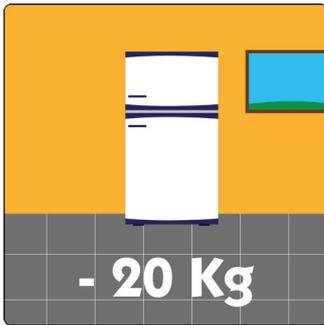


50% des usagers du SBA pratiquent le compostage. Ce geste simple permet de réduire le volume de sa poubelle verte de 60 kg par an et dans le même temps, d'obtenir un engrais naturel et gratuit, pour les plantes, potager, bacs à fleurs...

**Conseils, documentation, composteurs à tarif préférentiel :** le SBA vous accompagne au quotidien pour adopter ce geste en faveur de l'environnement. Tout au long de l'année, des composteurs de jardin de différentes tailles vous sont proposés. Ils sont fournis avec un bio-seau pour votre cuisine et un guide du compostage.

**A plusieurs, c'est encore mieux :** le SBA encourage et accompagne le compostage collectif entre voisins en centre-bourg (Mirefleurs, Pérignat-sur-Allier, Saint Georges-sur-Allier, Culhat, Dallet, Yssac-la-Tourette, Saint-Maurice-ès-Allier), en pied d'immeubles, en casernes, à l'école, à la crèche, en maison de retraite...

## Je dis stop au gaspillage alimentaire !



Nous gaspillons chaque année **20 kilos de nourriture consommable par personne**. Pour éviter cela, commencez par préparer votre liste de courses pour n'acheter que ce dont vous aurez besoin. En magasin, vérifiez les dates de péremption. A la maison, pensez à ordonner votre réfrigérateur en respectant la règle « 1<sup>er</sup> aliment entré, 1<sup>er</sup> aliment sorti » ou en congelant les produits que vous ne comptez pas consommer immédiatement. Et si vous n'avez pas terminé votre assiette, vous pouvez cuisiner vos restes.

### Au secours, je croule sous la pub !

Nous jetons chaque année 13 kg d'imprimés publicitaires par personne. Pour les éviter, **posez un adhésif stop-pub sur votre boîte aux lettres**. Vous bénéficiez des mêmes réductions en magasins et ne manquez pas l'information des collectivités. Aujourd'hui, près de 30% des foyers du SBA sont équipés de cet autocollant.



### Je trie et je participe au recyclage



8700 tonnes de déchets recyclables ont été collectées en 2017. **Un geste de plus en plus simple avec l'élargissement des consignes de tri aux pots, barquettes, blisters sur notre territoire**. Mais attention aux erreurs de tri, qui pèsent et coûtent cher. Le verre se jette dans les colonnes à verre. Il ne suit pas la même filière de recyclage. Les encombrants et les déchets dangereux se déposent en déchèterie et pas dans les poubelles. Pensez aussi aux colonnes à cartons et à papiers en déchèterie ou dans certaines communes. **Elles sont gratuites** (voir carte sur [www.sba63.fr](http://www.sba63.fr)).

## Zoom sur l'accompagnement du lycée Pierre-Joël BONTE

Depuis 1 an, le SBA accompagne le lycée professionnel Pierre-Joël Bonté à Riom dans la gestion de ses déchets alimentaires. **Objectif** : réduire la facture déchets et le gaspillage alimentaire, changer les comportements et devenir un établissement exemplaire. Ce lycée prépare et sert 1200 repas par jour. Jusqu'ici, tout ce qui n'était pas mangé partait à la poubelle verte.

**Le SBA a réalisé un diagnostic, en étudiant les pratiques des agents de cuisine et en pesant les déchets issus des repas. Un plan d'actions a pu être mis en place.**

- Pour éviter le gaspillage, les élèves ont vu leurs portions diminuer, avec la possibilité de se resservir en pain, légumes ou desserts non consommés à la fin du service.
- Les élèves sont invités à trier leur plateau. Les biodéchets sont ainsi détournés de la poubelle verte, les déchets recyclables sont triés et le pain part aux animaux du centre équestre voisin.

- Un composteur accueille les déchets de préparation des cuisines. Il est aussi alimenté par les déchets verts du lycée, préalablement broyés.

**Au-delà du bilan économique et écologique, les lycéens, futurs professionnels du bâtiment, sont sensibilisés aux bonnes pratiques environnementales dans leurs assiettes, tout comme d'ailleurs dans l'apprentissage de leur métier.**



# La collecte, dans les meilleures conditions



Je sors mon bac la veille au soir du jour de collecte



Je le rentre une fois vidé\*



Je sors mon bac lorsqu'il est plein



Mon bac est identifié et équipé d'une puce électronique



Le nettoyage de mon bac est à ma charge



Je trie les recyclables en vrac dans le bac jaune et dans le P.A.V. jaune



La réparation de mon bac est à la charge du SBA



Je ne dépose pas de déchets non-conformes dans mon bac



Je ne dépose pas de sacs à côté des bacs : c'est un dépôt sauvage



Brûler mes déchets est interdit et dangereux pour ma santé



Avec ma carte, j'ai accès à tous les P.A.V. de ma commune et en déchèterie, quand je veux



Je ne dépose pas de sacs à côté des P.A.V. : c'est un dépôt sauvage



J'effectue le tri et ne dépose pas de déchets non-conformes dans le P.A.V.



Je jette mes papiers et mes cartons en déchèterie ou dans les P.A.V. en centre ville. C'est gratuit !



\* Si vous n'avez pas de solution pour rentrer votre bac dans votre propriété, le SBA peut vous fournir un bac verrouillable. Contactez-nous.



## Commander un composteur

Bon de commande à remplir et renvoyer au SBA, 13 rue Joaquin Perez Carretero, zone de Layat II, 63200 Riom, avec justificatif de domicile si vous ne possédez pas de carte d'accès en déchèterie. Merci de ne pas joindre de règlement.



Dès réception de votre formulaire, un conseiller du SBA vous contactera pour fixer un rendez-vous. Une facture vous sera envoyée dès que vous aurez retiré votre composteur, dans nos locaux à Riom ou à Pont-du-Château.

Les composteurs ne sont pas livrés à domicile.



PETIT  
MODELE  
BOIS



GRAND  
MODELE  
BOIS

Capacité : 300 litres  
En kit : 40x70 cm  
Monté : 70x70x75 cm  
Poids du kit : 20 kg

Composteur seul :  
**32,50 €**

avec aérateur  
de compost : **40 €**

Capacité : 600 litres  
En kit : 40x96 cm  
Monté : 96x96x75 cm  
Poids du kit : 27 kg

Composteur seul :  
**38 €**

avec aérateur  
de compost : **45 €**



PETIT  
MODELE  
PLASTIQUE



GRAND  
MODELE  
PLASTIQUE

Capacité : 345 litres  
En kit : 79x87,5 cm  
Monté : 79x79x87,5 cm  
Poids du kit : 14 kg

Composteur seul :  
**32,50 €**

avec aérateur  
de compost : **40 €**

Capacité : 620 litres  
En kit : 79x79 cm  
Monté : 122x128x79 cm  
Poids du kit : 22 kg

Composteur seul :  
**38 €**

avec aérateur  
de compost : **45 €**

Je souhaite acquérir un composteur de jardin aux tarifs ci-dessus :

PETIT MODELE BOIS

PETIT MODELE PLASTIQUE

GRAND MODELE BOIS

GRAND MODELE PLASTIQUE

AVEC AÉRATEUR  
DE COMPOST



\* Champs obligatoires

NOM \*

PRENOM \*

ADRESSE \*

CODE POSTAL \*

COMMUNE \*

TEL \*

N° d'identifiant de votre carte d'accès en déchèterie (au dos de la carte) \*

N°

Si vous ne possédez pas de carte, merci de joindre un justificatif de domicile à votre commande. Dans ce cas, souhaitez-vous recevoir une carte d'accès en déchèterie ?

OUI

NON

E-MAIL (en majuscules) :

Signature \*